

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 05 décembre 2022



Présents : Valérie BENOIT, Olivier BERNARD, Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Myriam CHABRAT, Chloé DORE, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Yannick IVAIN DEBOUCHAUD, Cédric LEVE, Franck MICHEA, Florence MIELLE, Sylvain MONNIAUD, Philippe RABAUX.

Absents : Karine CHAULET, procuration donnée à Cédric LEVE

Secrétaire : Gilles BUFFET

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du compte-rendu du conseil du 10 octobre.

Approuvé à l'unanimité.

Choix du prestataire de chauffage de la salle des fêtes.

2 Devis ont été reçus pour la maintenance du système de chauffage de la salle des fêtes.

Société EIMI : 1.100 € HT annuels

Société M2A : 1.392 € HT annuels

Le maire propose de retenir le devis de la société EIMI : le conseil vote à 14 voix pour et 1 abstention.

Autorisation de signature – convention du Droit des sols.

Le maire propose le renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. La proposition est votée à l'unanimité.

Modalité d'exercice du travail à temps partiel.

Le maire propose de fixer un cadre pour autoriser les demandes de travail à temps partiel des agents pour certains motifs, notamment liés à la naissance d'un enfant, nécessité de soins à conjoints, enfants ou ascendants etc...

La proposition est votée à l'unanimité

Modalité de mise en place d'un Compte Epargne Temps.

Le maire propose de mettre en place un Compte Epargne Temps que les agents pourront alimenter des congés non pris.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Assurance statutaire du personnel communal.

Après appel d'offre, le maire propose de changer l'assureur statutaire du personnel communal. Le contrat proposé par Groupama présente les meilleures conditions.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Validation des devis suite à aléa sur chaufferie école – périscolaire.

Le maire présente les devis des différents prestataires pour la mise en conformité de la chaufferie de l'école et du périscolaire. La somme des devis est de 21.896, 29 € TTC avec une prise en charge de Groupama de 18.499,14 €, le montant résiduel sera récupéré par la commune sous forme de remboursement de TVA.

La proposition est votée à 13 voix pour et 2 abstentions.

Achat de vidéoprojecteurs pour la mairie et la salle des fêtes.

Le conseil municipal souhaite équiper la salle du Vernois et la salle de la mairie d'un système de vidéo projection pour un montant de 10.513 € HT subventionné à 50 % par la CAF.

La proposition est votée à 14 voix pour et 1 voix contre.

Devis travaux électriques salle des fêtes.

Afin que les traiteurs intervenants à la salle du Vernois puissent brancher les camions frigorifiques, le maire propose de faire installer une prise extérieure. Devis de 604,27 € HT.

Proposition validée à l'unanimité

Décision modificative n°1.

La commission finances demande de faire les modifications budgétaires suivantes :

Article 022 : - 3.000 € vers article 6531 : 2.700 € et article 739223 : 300 €

Article 7022 : -30.000 € vers article 6411 : 30.000 €

Article 73224 : - 10.000 € vers article 6411 : 10.000 €

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité

Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023.

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager des dépenses d'investissements mentionnées plus haut dans le compte-rendu avant le vote du budget.

Le conseil municipal accepte la demande à l'unanimité.

Remboursement des frais d'élus.

Le maire propose de rembourser des frais engagés par une élue pour les décorations de Noël pour un montant de 125,79€.

Proposition acceptée à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

Questions et informations diverses :

Agenda :

Fermeture du secrétariat de mairie : le secrétariat sera fermé les 19 et 20 décembre 2022, et du 28 décembre 2022 au 2 janvier 2023.

7 janvier 2023 : vœux du maire à 11 heures à la salle du Vernois.

8 janvier 2023 : fête des sapins.

Collecte des déchets ménagers : à partir du 01/01/2023, la collecte des déchets ménagers (bacs grenats) ne se fera plus sur un rythme hebdomadaire, mais uniquement toutes les deux semaines. En revanche, la collecte des déchets recyclables (bacs bleus) se fera chaque semaine.

Le rapport d'activité 2021 du SMICTOM a été présenté aux élus en préambule du conseil municipal, par les conseillers représentants Remilly au Syndicat.